

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 08 juin 2012**

Objet : Ligne de trésorerie

L'an deux mille douze, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 30 mai, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Bernard BROUILLE
Mr Christian TRENTALAUD
Mr Michel DA CUNHA
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mme Patricia BROUSSOLLE
Mr Olivier DUCOURTIEUX
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mr Eric CORREIA
Mr Bernard JAUVION (suppléant de Mr Jaulin)

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Conseiller Général de la Haute Vienne
Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Didier BARDET (et son suppléant)

Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Il est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Président pour gérer une ou plusieurs lignes de trésorerie dans la limite d'un million d'euros sur l'exercice 2012, selon les index T4M, Eonia ou Euribor en négociant au mieux la marge et les commissions.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, de :

- **renouveler l'autorisation donnée au Président pour gérer une ou plusieurs lignes de trésorerie dans la limite d'un million d'euros sur l'exercice 2012, selon les index T4M, Eonia ou Euribor en négociant au mieux la marge et les commission**
- **donner autorisation au Président pour signer tout document s'y rapportant.**

Fait à Limoges, le 08 juin 2012

Le Président de DORSAL,

Alain LAGARDE

